

Document de soumission A - Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Prénom
Pierre-Alain

Nom
Reynier

Acronyme

ECSPER

Identification du partenaire

Catégorie de partenaire

Organisme public de recherche

Base de calcul pour l'assiette de l'aide

Coût marginal

Demande financière (montant HT en €, incluant la TVA non récupérable)

Tâches	Equipements (€)	Personnels						Prestations de service externe (€)	Missions (€)	Autres dépenses de fonctionnement				Totaux (€)
		Statutaires ou CDI		Temporaires avec financement ANR demandé		Temporaires sans financement ANR demandé				Autres dépenses de charges externes (€)	Compensation des services d'enseignement	Dépenses sur facturation interne (€)	Total des autres dépenses de fonctionnement	
		personne. mois	Coût (€)	personne. mois	Coût (€)	personne. mois	Coût (€)							
Tâche 0		8,90	16 149							4 000	5 000		9 000	25 149
Tâche 1		11,80	21 411	6,00	16 500					2 990	6 000		8 990	46 901
Tâche 2		36,50	66 230	8,00	22 000			12 000		2 990	6 000		8 990	109 220
Tâche 3		30,50	55 343	14,00	46 500			11 000		2 990	6 000		8 990	121 833
Tâche 4		15,70	28 488	11,00	23 200			11 000		2 990	6 000		8 990	71 678
Tâche 5		11,70	21 230	15,00	42 200			11 000		3 588	6 000		9 588	84 018
Tâche 6		8,90	16 149							4 000	5 000		9 000	25 149
Tâche 7													-	-
Tâche 8													-	-
Tâche 9													-	-
Totaux	-	124	225 000	54	150 400	-	-	-	45 000	23 548	40 000	-	63 548	483 948

Pour information : montant maxi des frais de gestion/frais de structure pris en compte par l'ANR = 10 358 €

Uniquement pour laboratoire d'organisme public ou fondation, financé au coût marginal. Indiquer le taux d'environnement : 80%

Frais de gestion / frais de structure (€)

10 358

Frais d'environnement (€)

300 320

Coût complet (€)

794 626

Coût éligible pour le calcul de l'aide : Assiette (€)

269 306

Taux d'aide demandé

100%

Aide demandée (€)

269 306

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission (documents de soumission A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR, je donne mon accord pour la participation de mon laboratoire/organisme/entreprise au projet, dans les conditions décrites de répartition des tâches et de financement demandé, et garantis les informations données. Je m'engage à envoyer une copie de ce dossier à chacun des organismes de tutelle de mon laboratoire (pour les laboratoires d'organisme public de recherche uniquement, hors EPIC)

Le projet ECSPER, porté par Pierre-Alain Reynier, s'intéresse à l'introduction de perturbations dans les systèmes. Le projet vise à progresser dans ce domaine à la fois du point de vue algorithmique, en analysant les propriétés de complexité et de décidabilité pour des problèmes de vérification et de synthèse ainsi que du point de vue de la modélisation de problèmes réels incluant des perturbations. Il se situe ainsi judicieusement à la frontière entre des questions théoriques et des besoins réels exprimés par les entreprises. L'approche de ces questions de vérification et de synthèse, centrée sur les perturbations, est originale dans la communauté scientifique et en particulier au sein du laboratoire et de l'équipe MoVe. Elle permettra

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Prénom :

Pierre-Alain

Nom :

Reynier

Signature

Directeur de laboratoire ou personne habilitée à engager l'entreprise

Prénom :

François

Nom :

Denis

Signature

Préciser la fonction s'il ne s'agit pas du directeur de laboratoire

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR ou par la structure support mandatée par elle pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à la structure support, ou l'ANR quand il s'agit d'un programme géré directement par elle (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).